

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2101 AFP et stage 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration avec les formateurs en section 2

Ancien Code	PEDE2B11AFPS1	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB2110		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be) Samir ABI (samir.abi@helha.be) Julia CANETE SARMIENTO (julia.canete.sarmiento@helha.be) Charlène GHISLAIN (ghislainc@helha.be) Florence HAMID ALLAH (florence.hamid.allah@helha.be) Anne LISART (anne.lisart@helha.be) Laure MOULIN (laure.moulin@helha.be) Benoit WAUTELET (benoit.wautelet@helha.be) HELHa Campus Mons Clémence PIRET (clemence.piret@helha.be) Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Sarah DEMEIRE (demeires@helha.be) Valérie WATTELET (valerie.wattelet@helha.be) Emmanuel DRUART (emmanuel.druart@helha.be) Olivier HERBIN (olivier.herbin@helha.be) HELHa Gosselies Dominique ROSAR (dominique.rosar@helha.be) Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) Julie OPSOMMER (julie.opsommer@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Caroline SOLEME (caroline.soleme@helha.be) Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline DEPREZ (celine.deprez@helha.be) Baptiste CUVELIER (baptiste.cuvelier@helha.be) Sophie DE TOLLENAERE (sophie.de.tollenaere@helha.be) Marie-Pierre DERIDDER (marie-pierre.deridder@helha.be) Lily DESMONS (lily.desmons@helha.be) Marie DUMONT (marie.dumont@helha.be) Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be) Wivine GILQUIN (wivine.gilquin@helha.be) Geoffrey MOREL (geoffrey.morel@helha.be) Bénédicte NORTIER (benedicte.nortier@helha.be) Stéphanie PIRARD (stephanie.pirard@helha.be) Sébastien TOUBEAU (sebastien.toubeau@helha.be)</p>		

Coefficient de pondération	60
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français

2. Présentation

Introduction

Les ateliers de formation professionnelle (AFP) sont des moments importants dans la formation, car ils sont axés sur la pratique professionnelle.

Les activités et les dispositifs proposés par les formateurs de la Haute Ecole seront directement adaptés et appliqués lors du stage de novembre en P3 - P4.

L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

1. Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et les professeurs de la Haute Ecole).
2. Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B11AFPS1A AFP 2.1 : appliquer des dispositifs vus en formation en section 2	120 h / 4 C
PEDE2B11AFPS1B Stage 2.1 : appliquer des dispositifs vus en formation en section 2	60 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B11AFPS1A AFP 2.1 : appliquer des dispositifs vus en formation en section 2	40
PEDE2B11AFPS1B Stage 2.1 : appliquer des dispositifs vus en formation en section 2	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

AFP: 48 h en présentiel (16 PSP/ 16 MFP/ 16 Didactiques)

Séminaire: 16 heures données par le psychopédagogue ou référent de stage.

STAGE: 2 semaines dont entre 16 et 20 périodes co-construites avec les didacticiens, le MFP, le psychopédagogue et MDS.

Les AFP et les séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

Toutefois, la présence aux AFP et séminaires est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du professeur responsable. L'absence de l'étudiant ou son manque d'implication peut avoir des conséquences sur la réalisation du stage.

L'évaluation de l'unité 2101 est réalisée sur base d'un bilan pluriel de compétences élaboré à partir du référentiel de formation. L'évaluation certificative de l'unité est établie par le jury des professeurs de la Haute Ecole. La non-acquisition d'une seule compétence du référentiel peut amener le jury à mettre l'étudiant en échec, celui-ci se verra

attribuer une cote inférieure à 10/20.

Dans certains cas, le stage peut être réorganisé une seconde fois en fin de Q1, dans des conditions et selon des modalités qui seront précisées par écrit.

5. Cohérence pédagogique

Les ateliers de formation professionnels et les séminaires ont pour finalité d'enrichir la boîte à outils pédagogiques et didactiques des étudiants. Ces outils seront appliqués et adaptés directement lors du stage au cycle 3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 2.1 : appliquer des dispositifs vus en formation en section 2			
Ancien Code	6_PED2B11AFPS1A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEDB2111		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be) Samir ABI (samir.abi@helha.be) Julia CANETE SARMIENTO (julia.canete.sarmiento@helha.be) Charlène GHISLAIN (ghislainc@helha.be) Florence HAMID ALLAH (florence.hamid.allah@helha.be) Anne LISART (anne.lisart@helha.be) Laure MOULIN (laure.moulin@helha.be) Benoit WAUTELET (benoit.wautelet@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les ateliers de formation professionnelle (AFP) sont des moments importants dans la formation, car ils sont axés sur la pratique professionnelle.

Les activités et les dispositifs proposés par les formateurs de la Haute Ecole seront directement appliquées et d'adaptés lors du stage de novembre en P4.

L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et les professeurs HE).

Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les ateliers de formation professionnelle nécessitent plusieurs intervenants:

- Le MFP (maître de formation pratique)
- Les didacticiens (les professeurs des disciplines)
- Le psychopédagogue.

Leurs interventions sont complémentaires.

Le contenu des AFP est axé sur le stage du mois de novembre au cycle 3.

Les activités des différents maitres-assistants seront articulées autour de la conception, de l'organisation, de l'expérimentation et de l'évaluation de séquences d'apprentissage.

L'objectif de l'ensemble de ces activités est de fournir à l'étudiant des outils, des démarches méthodologiques et didactiques qu'ils appliqueront, transfereront en stage.

Démarches d'apprentissage

Les leçons sont testées lors des AFP et cours didactiques et seront choisies en collaboration avec le MDS.

Les leçons sont préparées en collaboration avec le MDS et/ou les formateurs en HE mais restent sous la responsabilité de l'étudiant.

L'accompagnement du stage est assuré par le MDS, les formateurs via les AFP.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-backs personnalisés).

Sources et références

Socles de compétences, programmes d'enseignement et toute ressource présentée en classe.
dossier de présentation des modalités de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se base sur un bilan de compétences, élaboré à partir du référentiel de formation et reprenant :

- le rapport du MDS
- Le rapport d'une visite assurée par un formateur de la HE
- Les documents d'observation, de co-enseignement et d'enseignement
- L'entretien réflexif se basant sur les leçons vécues en stage.

Les AFP et séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Dans certains cas, l'UE peut être représentée pour le Q2, dans des conditions et selon des modalités qui seront précisées par écrit en cours de quadri mestre".

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 2.1 : appliquer des dispositifs vus en formation en section 2			
Ancien Code	6_PED2B11AFPS1B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEDB2112		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre aux étudiants d'appliquer et d'adapter en P4 des dispositifs vus en formation avec l'aide du MDS et des formateurs. L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et les professeurs HE).

Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

3 journées d'observation et de prise de contact : 26/09, 04/10 et le 5/11 2024

2 semaines de stage du 18 au 29 novembre 2024.

Concrètement, les étudiants seront présents dans l'école pendant la totalité des deux semaines.

Ils participeront à l'ensemble des activités du maître de stage (enseignement, surveillance, co-enseignement, concertation...).

Démarches d'apprentissage

Les leçons sont testées lors des AFP et cours didactiques et seront choisies en collaboration avec le MDS.

Les leçons sont préparées en collaboration avec le MDS et/ou les formateurs en HE mais restent sous la responsabilité de l'étudiant.

L'accompagnement du stage est assuré par le MDS, les formateurs via les AFP, les séminaires d'analyse de pratiques, le coaching individuel

Dispositifs d'aide à la réussite

Coaching individuel en amont du stage.

Présence des formateurs lors des journées de préparation de stage

Sources et références

FWB. (2020). Le co-enseignement et la co-intervention pédagogique. Deux modes de collaboration pour la différentiation. https://www.e-classe.be/api/v1/resource/contents/eclasse4246_61b0b474b9ac0.pdf
Décret définissant la formation initiale des enseignants.(2019). Nouveau référentiel de compétences. (Article 5) https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/46261_009.pdf
Les référentiels de la FWB et les programmes de l'enseignement fondamental catholique.(FedEFC)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se base sur un bilan de compétences, élaboré à partir du référentiel de formation et reprenant :

- le rapport du MDS
- Le rapport d'une visite assurée par un formateur de la HE
- Les documents d'observation, de co-enseignement et d'enseignement
- L'entretien réflexif se basant sur les leçons vécues en stage.

Les AFP et séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Dans certains cas, l'UE peut être représentée pour le Q2, dans des conditions et selon des modalités qui seront précisées par écrit en cours de quadrimestre".

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).